



C E T R I

ANALYSE 2016  
12 septembre

Centre tricontinental

## HAÏTI, ENTRE L'ONU ET LE CHOLÉRA ?

Frédéric Thomas

***Le 18 août 2016, pour la première fois, l'ONU a reconnu être impliquée dans l'émergence du choléra en Haïti. Elle rompt ainsi avec des années de déni. Pour autant, la position de l'institution internationale demeure ambiguë et contradictoire, loin en-deçà des attentes des Haïtiens.***

« Au cours de l'année écoulée, l'ONU a acquis la conviction qu'il est nécessaire de faire beaucoup plus en ce qui concerne sa propre implication dans le foyer initial et les souffrances des personnes touchées par le choléra ». Cette petite phrase, sortie le 18 août dernier, de la bouche de Farhan Haq, le porte-parole adjoint de l'ONU, a provoqué nombre d'articles et de commentaires. Elle marque, en effet, après six ans de déni, une inflexion dans la diplomatie des Nations unies.

Retour sur les faits. Mi-octobre 2010, neuf mois seulement après le tremblement de terre qui a fait plus de 200.000 morts et laissé 1,5 million de sans abri, sont confirmés les premiers cas de choléra en Haïti. Très vite, l'épidémie va se répandre et affecter d'autant plus durement la population au vu de la situation sanitaire et de ses conditions de vie<sup>1</sup>. Six ans plus tard, plus de 9.000 personnes en sont mortes et plus de 780.000 cas ont été recensés<sup>2</sup>. Or, en l'absence de moyens suffisants et d'une politique de santé efficace, le risque d'une extension de l'épidémie demeure.

Dès la fin de 2010, plusieurs rapports scientifiques nationaux et internationaux<sup>3</sup> mettent en cause les casques bleus népalais de la Minustah (Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti), dans l'apparition du choléra dans le pays<sup>4</sup>. Mais l'institution internationale avait jusqu'à présent nié sa responsabilité, affirmant qu'il était impossible de déterminer formellement et exactement l'origine de l'épidémie, insistant plutôt sur les efforts qu'elle déploie pour l'enrayer et soigner les malades.

1 Guimier Lucie, « L'épidémie de choléra en Haïti : lecture géopolitique d'un enjeu de santé publique », *Hérodote* 4/2011 (n°143), p. 184-206, [www.cairn.info/revue-herodote-2011-4-page-184.htm](http://www.cairn.info/revue-herodote-2011-4-page-184.htm). Selon un rapport de l'Organisation panaméricaine de la santé, au moment du séisme, « 8 des 10 millions d'habitants n'ont même pas un accès minimum à l'ensemble des services d'eau potable et d'assainissement (évacuation, et traitement des excréta et des déchets solides) », *La réponse sanitaire à la suite du tremblement de terre en Haïti. Janvier 2010. Leçons à retenir pour la prochaine grande catastrophe soudaine*.

2 OCHA, *Bulletin humanitaire Haïti*, n°63, juillet 2016, <http://reliefweb.int/>.

3 Haïti support group notait ainsi, en avril 2012, que : « À la dernière vérification, il y avait neuf différents groupes de recherche indépendants qui, utilisant douze différentes méthodes scientifiquement acceptées, ont pointé du doigt dans une seule direction : celle des troupes népalaises stationnées dans un camp connu sous le nom de NEPBATT 1 à Meille, près de Mirebalais », *Haïti Briefing*, n°70, avril 2012, [www.haitisupportgroup.org](http://www.haitisupportgroup.org). Parmi les rapports, voir notamment ceux de l'Université de Yale, [https://www.law.yale.edu/system/files/documents/pdf/Clinics/Haiti\\_TDC\\_Final\\_Report.pdf](https://www.law.yale.edu/system/files/documents/pdf/Clinics/Haiti_TDC_Final_Report.pdf) ; et de l'épidémiologiste français Renaud Piarroux pour le compte du Quai d'Orsay et le ministère haïtien de la Santé, [http://www.deadlyriver.com/pdf/C13\\_slide6pdf.pdf](http://www.deadlyriver.com/pdf/C13_slide6pdf.pdf).

4 La Minustah est présente en Haïti depuis 2004. Cela faisait une certaine d'années qu'aucun cas de choléra n'avait été répertorié dans le pays, la source de l'épidémie est située aux abords d'un camp de casques bleus népalais, arrivés en Haïti début octobre, et la souche de la bactérie est quasiment identique à celle que l'on trouve au Népal. Aucun des soldats n'avait préalablement été examiné, alors même qu'une épidémie de choléra sévissait au Népal. Cette négligence est d'autant plus problématique que dans 75% des cas au Népal, la personne ne présente aucun symptôme de la maladie.

## Limites et contradictions

Il s'agit certes d'une avancée pour le peuple haïtien et pour tous ceux qui le soutiennent. Pour autant, la déclaration de Farhan Haq ne correspond pas à un *mea culpa* et encore moins à une volonté de rendre justice. En effet, Ban Ki-moon, le secrétaire général de l'ONU, s'est empressé de réaffirmer le principe de l'immunité de l'institution internationale et a, une nouvelle fois, rejeté la demande d'indemnisation des familles victimes de l'épidémie (demande relayée par des organisations haïtiennes et d'autres pays). Il convient donc d'interpréter le revirement partiel de l'ONU à la lumière de la pression de la société civile haïtienne et du débat interne au sein de l'institution internationale, catalysée par la publication récente du dernier Rapport sur l'extrême pauvreté et les droits humains par Philip Alston<sup>5</sup>.

« *Moralement déraisonnable, légalement indéfendable, et politiquement contre-productive* » ; Philip Alston, le Rapporteur spécial pour l'ONU, n'y va pas par quatre chemins pour qualifier la politique de l'institution internationale. Elle marquerait en outre « *un double standard* » ; l'ONU insistant pour que les pays membres respectent les droits humains, tout en refusant d'assumer ses propres responsabilités en la matière. Et le rapport d'en appeler à ce que, au nom de l'ONU, le Secrétaire général présente ses excuses, reconnaisse ses responsabilités et envisage la mise en œuvre d'un ensemble de mesures pour répondre aux nécessités des Haïtiennes et Haïtiens affectés par le choléra.

L'ONU, selon Alston, a systématiquement évacué la question de la responsabilité de l'introduction du choléra. Celle-ci a plutôt pointé du doigt l'environnement, accusé l'état de sous-développement du pays, insisté sur l'inutilité de ressasser les causes, opposé le caractère morbide et passéiste de la culpabilisation, d'un côté, au volontarisme tourné vers l'avenir, l'action et la recherche de solution, de l'autre. De la sorte, l'ONU normalisait la logique de la plupart des acteurs de l'aide internationale ; logique propre à un mode de pensée et de fonctionnement néocolonial, qui distribue les causes et les effets, hiérarchise les fautes et les faits.

## Une responsabilité inégalement partagée ?

Symptomatique à cet égard, l'article que l'ex-directeur de Médecins sans frontières France (MSF), Rony Brauman, livre en 2013 : « La peste et le choléra »<sup>6</sup>. Il évoque la « *responsabilité partagée* » de l'État haïtien et de l'ONU dans l'émergence du choléra, en mettant toutefois l'accent sur le rôle néfaste joué par la société privée haïtienne – Sanco Haïti – qui, sous contrat avec la Minustah, était en charge de l'évacuation des déchets et excréta de ses bases militaires. Cette société n'aurait pas suivi la procédure et a évacué sans précautions les fosses septiques à la rivière, provoquant ainsi une contamination rapide et étendue. Si cette responsabilité est partagée, elle l'est donc très inégalement.

Ainsi, selon Brauman, la lamentable esquivance de l'ONU recourant à son statut d'immunité ne devrait « *pas masquer l'essentiel* », à savoir la responsabilité de Sanco Haïti, dont la principale actionnaire ne serait autre qu'Élisabeth Préval, la femme du président de la République d'alors. Et Brauman d'analyser : « *Autrement plus grave que l'immunité diplomatique invoquée par Ban Ki-moon, cette immunité politique, bien que représentative d'un système de gouvernement, semble passer inaperçue de l'extérieur* ». Dès lors, l'insistance des intellectuels haïtiens à critiquer les effets pervers de l'aide internationale escamoterait la réalité de « *la faillite des élites haïtiennes et leur responsabilité primordiale dans la situation de leur pays* ».

Ainsi, en quelques lignes s'est opéré un glissement : « *l'essentiel* », le « *plus grave* », « *la responsabilité primordiale* » incomberaient aux élites haïtiennes. Le mot de la fin est le fin mot de l'article : « *Le choléra, métaphore par excellence des maux de la société haïtienne, ne trouvera pas son remède dans une mise en accusation de l'aide internationale* ». La critique de l'aide internationale, outre qu'elle n'apporterait aucune solution aux problèmes d'Haïti, serait donc une manière d'esquiver – voire d'exorciser<sup>7</sup> – la confrontation nécessaire des Haïtiens aux maux propres à leur pays.

5 « Report of the Special rapporteur on extreme poverty and human rights », <https://assets.documentcloud.org/documents/3031511/Alston-Haiti-Cholera-Report.pdf>.

6 Rony Brauman, « La peste et le choléra », *Alternatives internationales* n°60, septembre 2013, [http://www.alternatives-internationales.fr/la-peste-et-le-cholera\\_fr\\_art\\_1229\\_64864.html](http://www.alternatives-internationales.fr/la-peste-et-le-cholera_fr_art_1229_64864.html). Sauf indications contraires, les citations suivantes proviennent de cet article.

7 Ainsi, dans un article précédent, en date du 24 novembre 2010, à propos des violentes manifestations de la population à l'encontre de la Minustah, Rony Brauman écrivait que celles-ci « *nous rappellent que les épidémies attisent les peurs et que l'« étranger » sert d'exutoire à ces angoisses en Haïti comme ailleurs* », « Haïti - Les faiblesses du dispositif anticholéra », <http://www.ledevoir.com/>. C'est faire l'économie d'une analyse géopolitique et historique pour appréhender les rapports conflictuels du peuple haïtien envers la Minustah. De plus, fin 2010, Brauman attribuait encore l'émergence de l'épidémie à des facteurs environnementaux et climatiques.

Dans cette analyse, converge l'esprit du *chevalier blanc* et celui du *donneur de leçons*. MSF, par la voix de son ex-président, serait ainsi seul assez lucide et courageux, pour oser mettre en cause Sanco Haïti – et, par-delà, l'État haïtien –, alors que l'information est aussi parue dans la presse haïtienne ; sauf que la rumeur selon laquelle Préval en serait actionnaire a été démentie, et que la responsabilité exacte de cette société reste controversée. De plus, mettre l'essentiel de la faute sur le sous-traitant plutôt que sur le contractant – la Minustah – est un argument spécieux. D'autant plus, que la négligence, le manque de contrôle et de suivi de l'ONU ont été mis en cause, ainsi que la situation sanitaire du camp militaire des casques bleus népalais ; « *la construction des canalisations au sein de l'espace principal des toilettes/douches est hasardeux, avec un potentiel significatif pour une contamination croisée* »<sup>8</sup>. Sans compter que Brauman semble minorer tout à la fois les dissimulations, manipulations et dénis de l'ONU, et le travail critique de pression et de plaidoyer mené par les organisations haïtiennes envers leur État.

Mais, finalement, selon quelle grille de valeurs Brauman juge-t-il de ce qui est plus essentiel, plus grave et primordial, sinon à partir d'un substrat néocolonial ? Le refus a priori de remettre radicalement en question l'aide internationale va de pair avec la condamnation première de la faillite des élites du Sud (quand ce n'est pas directement l'échec de tout un peuple). Certes, il y a bien – c'est indéniable – une responsabilité de la classe au pouvoir en Haïti ; double responsabilité même, en ayant jamais mis en place une réelle politique publique de santé, en refusant de porter l'affaire en justice et de mettre l'ONU devant ses responsabilités.

Cependant, cette classe est largement « transnationalisée », autant sinon plus connectée à la « communauté » internationale qu'à l'espace national, faussant de la sorte toute analyse opposant trop schématiquement le pouvoir haïtien, d'une part, et les institutions internationales, d'autre part. En outre, au vu du rapport de force, la principale responsabilité n'incombe-t-elle pas à l'acteur ayant le plus de pouvoir ; en l'occurrence l'ONU ?

Par ailleurs, notre rôle à nous, Occidentaux, n'est-il pas d'abord et avant tout de développer une étude critique de « nos » politiques et institutions (les maux des sociétés occidentales), afin de les changer, plutôt que de palier une prétendue incapacité des intellectuels du Sud à se confronter à leurs systèmes de gouvernement ? Enfin, le choléra en Haïti n'est-il pas plutôt la « métaphore par excellence » des inégalités, de la dépendance et de l'aide internationale ?<sup>9</sup>

## Rendre justice

L'épidémiologiste Renaud Piarroux, en charge du premier rapport scientifique mettant en cause les casques bleus népalais rappelait, suite au revirement de l'ONU, le contexte diplomatique, la situation politique explosive de sa mission en novembre 2010, en butte aux silences de l'État haïtien et aux dissimulations de l'ONU<sup>10</sup>. Selon lui, le choléra en Haïti « *est, par le nombre de cas, l'épidémie la plus importante à laquelle le monde a dû faire face au cours des dernières décennies* ». Or, la réponse actuelle de l'État et de la communauté internationale n'est pas à la hauteur du problème. Il est ironique que les deux principaux acteurs de la Reconstruction – l'ONU et l'État haïtien – soient aussi les premiers responsables, et qu'ils partagent un même mépris du peuple et déni de responsabilité.

Cela fera bientôt cinq ans maintenant que plus de 5.000 Haïtiens victimes ont porté plainte contre l'ONU et la Minustah<sup>11</sup>. Ils attendent toujours réparation et justice ; à savoir des excuses et une reconnaissance des fautes commises, l'indemnisation des victimes, mais surtout la mise en place de remèdes à la hauteur de la situation et un ensemble de mesures pour garantir aux Haïtiennes et Haïtiens la protection, le respect de leurs droits humains et des conditions de vie dignes<sup>12</sup>.

Aujourd'hui, le remède à l'épidémie de choléra en Haïti est donc moins épidémiologique que politique. C'est d'ailleurs la conclusion du rapport de juillet 2016 de Renaud Piarroux et de Stanislas Rebaudet :

8 Final Report of the Independent Panel of Experts on the Cholera Outbreak in Haiti, <http://www.un.org/News/dh/infocus/haiti/UN-cholera-report-final.pdf>.

9 Cela n'enlève rien au travail de MSF en Haïti pour soigner les personnes atteintes du choléra. Encore convient-il de s'interroger sur son discours, mettant en avant sa propre action et critiquant (à juste titre) le manque de financement et de préparation des autorités, les obstacles à la rétrocession des centres de traitement aux institutions sanitaires haïtiennes, mais sans jamais interroger les causes de ces phénomènes et les liens entre eux ; entre autre, le choix prioritaire accordé à la privatisation des soins de santé.

10 « Choléra en Haïti : l'aveu de l'ONU était inévitable », [http://www.radiotelevisioncaraibes.com/nouvelles/sante/cholera\\_en\\_haiti\\_l\\_aveu\\_de\\_l\\_onu\\_tait\\_in\\_vitable.html](http://www.radiotelevisioncaraibes.com/nouvelles/sante/cholera_en_haiti_l_aveu_de_l_onu_tait_in_vitable.html).

11 « Communiqué de Presse : Plus de 5.000 Haïtiens Victimes du Choléra ont porté plainte contre l'ONU/MINUSTAH afin d'obtenir Justice et Réparation (IJDH-BAI) », <http://www.ijdh.org/>.

12 Submission to the United Nations Human Rights Council Universal Period Review 26th Session of the UPR Working Group, <http://www.ijdh.org/>.

« L'épidémie de choléra en Haïti a maintenant été étudiée sous tous ses angles, on en connaît les circonstances de survenue, les modes de propagations, les principales zones vulnérables et les activités qu'il faudrait mettre en œuvre pour la stopper définitivement. Ce qui manque pour gagner cette bataille est essentiel : des financements conséquents et pérennes, une mobilisation des acteurs à tous les niveaux et une volonté politique d'en finir avec ce désastre »<sup>13</sup>.

Article paru dans La Libre Belgique du 12 septembre 2016

**Frédéric Thomas est chargé d'étude au CETRI – Centre tricontinental (Louvain-la-Neuve).**



**Centre tricontinental - CETRI**  
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique  
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69  
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
service de l'éducation permanente et de la Province  
du Brabant wallon



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Brabant wallon  
la Jeune Province

13 Assistance publique hôpitaux de Marseille, « Le Choléra en Haïti. Historique de l'épidémie et de la lutte. Perspectives. Recommandations », <http://www.deadlyriver.com/pdf/Rapport%20Cholera%20en%20Haïti%20Juillet%202016%20Final.pdf>.